



Square des Utilisateurs

Après l'an 2000... l'EURO

Les dernières années du vingtième siècle informatique seront marquées par deux événements.

Le premier, c'est le changement du nombre des centaines de nos dates : 20xx remplacera 19yy. C'est inéluctable, les règles de gestion sont impératives et incontournables.

Le second événement est d'origine politique. C'est le passage à la monnaie unique pour les pays européens qui rempliront certaines conditions économiques.

L'unité économique européenne est symbolisée par un jeu de billets de couleurs différentes. Chaque billet indique une valeur : un nombre suivi du mot EURO (grammaticalement neutre, qui ne s'accorde ni en genre ni en nombre) sur une silhouette de monument abstrait. Il n'est pas sûr que les Grecs soient admis dans la première fournée, mais la transcription en caractères grecs ΕΥΡΩ figure déjà sous le mot EURO.

Combien d'euro pour un franc ? Un écart de quelques millièmes de centimes sur le taux se traduit dans les organismes financiers par des millions de francs. Le président Giscard d'Estaing s'est déjà livré à un exercice de calcul mental en proposant un rapport : 7 francs pour un euro. Facile pour convertir des euro en francs ... mais pas évident pour convertir des francs en euro.

Alors, pour conduire le passage progressif des monnaies nationales à la monnaie unique européenne MUE, il va falloir gérer des règles de conversion entre ces monnaies. Il sera nécessaire de tenir, pendant la période transitoire, les écritures comptables dans les deux monnaies. Il faudra respecter la fongibilité (cumul les montants convertis en euro) et la traçabilité (conservation du montant et de la monnaie d'origine de chaque écriture).

Il conviendra aussi de prévoir un retour en arrière au cas où le système se gripperait devant les difficultés levées par les oppositions politiques.

La marche vers l'euro

Un cahier des charges a été émis par la Banque de France et l'AFECEI (Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement). Vendu pour la modique somme de 95 francs, il ne comporte pas moins de 1 000 pages. Le calendrier est diffusé sur le site web (www.finances.gouv.fr).

Avant le 1^{er} janvier 1999, on sélectionnera les pays admis à entrer dans le premier peloton de la monnaie unique selon les fameux critères de convergence de Maastricht :

- déficit public inférieur à 3 % du produit intérieur brut ;
- dette publique inférieure à 60 % du produit intérieur brut ;
- inflation pas supérieure de plus de 1,5 % à la moyenne des trois meilleurs ;
- taux d'intérêt à long terme pas supérieur de plus de 2 % par rapport à la moyenne des trois meilleurs ;
- respect pendant les deux dernières années des marges normales de fluctuation prévues par le SME.

On nommera le directoire de la Banque Centrale Européenne qui remplacera l'Institut Monétaire Européen.

Puis s'ouvrira la période de porosité par le basculement des systèmes informatiques le 4 janvier 1999 et la mise en service du système européen Target (transfert express automatisé à règlement brut en temps réel) pour les montants supérieurs à 5 MF.

Au cours de la période transitoire, de 1999 à fin 2001, les parités fixes seront définies de façon irrévocable. Les banques commerciales basculeront la totalité de leurs activités en monnaie unique et l'on fabriquera les billets et les pièces de monnaie. Les monnaies nationales deviendront des fractions d'euro.

Le SEBC (Système Européen des Banques Centrales) aura les rôles suivants :

- définir et mettre en œuvre la qualité monétaire de l'Union Monétaire ;
- conduire les opérations de change ;
- définir et gérer les réserves officielles des changes des états membres ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

Le 1^{er} janvier 2002 l'euro sera émis sous forme de billets qui se substitueront progressivement aux monnaies nationales. Le 1^{er} juillet 2002 les francs auront définitivement vécu et s'effaceront devant l'euro. De commune, l'euro sera devenue monnaie unique pour ceux qui l'auront adoptée.

Pour faciliter la mise en place de l'euro quelques mesures sont envisagées :

- obligation du double affichage en francs et en euro ;
- gratuité des opérations de conversion ;
- continuité des contrats ;
- maintien des déclarations fiscales en francs ;
- taux de conversion (nombre de chiffres significatifs) ;
- identification normalisée des monnaies.

Les avantages de l'euro

Pour les individus

La mondialisation de l'économie est un phénomène récent dont on peut attendre un accroissement du bien-être général selon nos critères conventionnels (revenu moyen par habitant).

Il sera pratique d'utiliser la même monnaie dans toutes ses transactions à l'étranger sans s'embarrasser de la variation des taux de change et de la gestion d'un stock de petites coupures dans les différentes monnaies étrangères. Cette continuité monétaire, associée à la suppression des contrôles aux frontières et à l'uniformisation des consommations, donnera l'impression d'être citoyen d'un même pays : l'Europe.

Pour les entreprises

Les avantages seront évidemment plus sensibles pour les entreprises qui pourront affronter un grand marché géographiquement et monétairement homogène. Ces facilités encourageront les entrepreneurs et dynamiseront l'innovation.

Ce sont surtout les entreprises multinationales qui bénéficieront de ce nouveau paysage monétaire auquel elles sont déjà accoutumées. Citons, parmi les premiers intéressés : opérateurs de télécoms, vendeurs par correspondance, commerce électronique.

Pour les États

L'euro est l'instrument d'une politique qui désigne le nouveau rôle dévolu aux États-nations aux côtés des acteurs économiques.

Les nouveaux acteurs économiques n'attendent plus des États qu'ils jouent un rôle de consommateur de produits et de services, par l'intermédiaire de leurs services publics, ni de producteur en s'impliquant directement dans la création de produits et de services stratégiques.

Dans le nouvel ordre économique mondial, chaque État doit maintenir, dans sa zone de souveraineté, les conditions du développement ; en particulier il doit veiller au maintien d'une paix sociale nécessaire à l'industrie et au commerce.

Les États doivent fournir les conditions d'accueil : infrastructures, compétences, climat fiscal, etc. pour attirer les investissements dans leur pays et ainsi privilégier l'emploi et la consommation sur leur territoire.

Un pacte européen de stabilité veillera au maintien de la neutralité des États et les empêchera d'être tentés de fausser la concurrence en favorisant leurs entreprises nationales.

Une opportunité pour les prestataires de service

Les médias ont déjà fixé le montant de cet énorme marché du passage à l'euro. Il serait de l'ordre de 20 milliards de francs français.

Ce montant inclut :

- la création de nouvelles applications ou la refonte d'anciennes applications ;
- la modification d'applications existantes ;
- la mise au rebut d'anciennes applications obsolètes.

Sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances, la mission Euro, en concertation avec le Syntec Informatique, vient d'éditer un guide « Le passage à l'euro, questions informatiques, la démarche informatique ».

Ce guide fournit une démarche méthodologique : approche globale, étude d'impact, plan d'action, mise en œuvre.

Mais un frein pour les systèmes d'information stratégiques

Comme de nombreux observateurs, Jean-Marie Descarpentries, Président Directeur Général du groupe Bull, dans ses conférences, souligne le retard croissant que prennent les pays européens sur les entreprises américaines, dans le domaine des systèmes d'information stratégiques, ces systèmes d'information centrés sur les clients qui décuplent l'efficacité des entreprises.

Aux États-Unis, l'investissement informatique est de 3,1 % du produit intérieur brut. En Europe, il n'est que de 1,7 %. Ce retard, qualifié de dramatique (sans doute en adoptant ce faux-ami **dramatic** qui en anglo-américain signifie **spectaculaire**, sans atteindre le tragique du mot français) s'accroît ; il est passé de 22 % en 1990 à 44 % en 1995.

Alors que l'investissement en système d'information est de 6,2 % du chiffre d'affaires aux États-Unis, celui de l'Europe n'est que de 4,3 %. Le taux américain bondira à 8,2 % en 2001.

Que sera, alors, le taux européen ?

Pendant que les entreprises étrangères (américaines, japonaises, etc.) vont poursuivre la domestication de leurs systèmes d'information au service de leurs clients, les européens vont devoir ralentir leurs applications stratégiques pour s'adonner à la mise en équation des passerelles entre monnaies.

Cet effort européen du passage à l'euro peut-il être considéré comme un investissement productif qui portera ses fruits dans plusieurs années ?

L'avenir nous le dira. ▲

Alain Coulon

Quelques références

- L'euro passera-t-il à la période transitoire, par William Vantien
Logiciels&Systèmes n° 17 d'avril 1997
- L'euro, c'est parti, par Colette Sauvant
01 informatique n° 1444 du 14 mars 1997
- L'échéancier de l'euro, par Charles de Laubier
Le Monde informatique n° 713 du 14 mars 1997
- Le concept de monnaie unique, par François Buonomo
La Tribune du 12 février 1997
- L'euro 1997-99 - L'heure des préparatifs, par Didier Cahen
Éditions d'organisation